

REUNION DU 26 mars 2012

Le vingt-six mars deux mille douze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2012

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents: 12 ;Votants : 14

Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, Brigitte NICOLAS, René CORVAISIER, Roseline CAUGANT, Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL, François DUVAL, Daniel BOUILLIS -
Conseiller(s) absent(s) : Eric Thébault qui a donné procuration à Christine Thual, Marielle Virloop qui a donné procuration à Jacques Daniel.

Secrétaire :Christine Thual

Ordre du jour : - Projet de lotissement communal des ondes : Adoption du règlement ;- Personnel communal : Reconduction des deux emplois contractuels au camping ;
-Réhabilitation du moulin : Avenant lot n° 3 (charpente) ;- Bibliothèque : projet d'informatisation de la gestion des livres ;- Cimetière : Pose de cavurnes et relevage de concessions abandonnées ;- Révision des tarifs communaux ;- Droit de Prémption Urbain ;- divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 29/02/2012 et signent le registre des délibérations.

N° 22-2012 :LOTISSEMENT COMMUNAL DES ONDES - ADOPTION DU

REGLEMENT : Comme convenu lors de la dernière réunion le projet de règlement a été soumis, pour avis préalable, aux services de l'Etat. Le maire donne lecture de ce règlement concernant les 27 lots libres et 6 lots destinés au logement social. Il y est précisé notamment que :

- les locaux à sommeil au rez-de-chaussée sont interdits ;
- les constructions avec cave et sous-sol enterrés sont interdits ;
- l'étage du volume principal sera à la cote minimale de 8.50 NGF ;
- l'accès de chaque lot aura une dimension de 6m de large par 5 m de profondeur sans clôture ;
- les clôtures (grillage ou mur) seront implantées en limite de propriété ;

Après délibération, le conseil municipal, adopte le présent règlement qui sera annexé à la demande de permis d'aménager et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

N° 23-2012 :RENOUVELLEMENT DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL :

Le maire propose d'ouvrir le camping du 16 juin au 16 septembre 2012 et de reconduire les deux emplois contractuels de gardiens et régisseur des recettes.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le conseil municipal,

- décide de créer deux emplois saisonniers de gardien du camping en vertu de l'article 3 alinea 2 (besoins saisonniers) de la dite loi durant la période du 14 juin au 16 septembre 2012;
- dit que ces agents seront chargés de l'accueil des campeurs, la tenue de la régie de recettes, l'entretien des bâtiments, de la surveillance du terrain de camping et des tâches s'y rapportant ;
- dit que la rémunération de chacun des deux postes sera fixée sur une durée horaire de 380 h pour la saison et calculée au prorata sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 catégorie C, indice brut 297 (3 504€ brut) .

N°24-2012 :REHABILITATION DU MOULIN : AVENANT LOT N° 3 –

Mr Ribet, architecte, a fait état de la nécessité de renforcer la charpente suite à l'avis du bureau de contrôle Véritas. La structure métallique supplémentaire servira de support au garde-corps de l'escalier. Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 8 093.68€. Le conseil municipal adopte l'avenant au marché du lot n°3 (charpente-étanchéité) de l'entreprise SCBM pour un montant de 8 093.68€ et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

N°25-2012 :BIBLIOTHEQUE – projet d'informatisation de la gestion des livres :

A ce jour les livres de la bibliothèque sont gérés manuellement (fiches cartons). Une gestion informatique avec étiquettes à codes barres pourrait-être envisagée. En effet ce

mode de gestion, plus rapide et plus efficace, facilite aussi la recherche des livres .De plus le bibliobus départemental, qui prête environ 400 livres à chaque dépôt, utilise ce procédé informatique et envisage d'abandonner les fiches papier. Cette informatisation nécessiterait une adhésion à une plateforme numérique de service (ex. paprika de chez Decalog) et l'acquisition de petit matériel (douchette, étiquettes).Le coût est estimé à environ 4 500€ .
Après délibération, le conseil municipal, décide de procéder à l'informatisation de la gestion des livres de la bibliothèque et sollicite une subvention près du conseil général.

N°26-2012 : CIMETIERE – POSE DE CAVURNES ET RELEVAGE DE CONCESSIONS ABANDONNEES :

En 1997 la commune a procédé, après une longue procédure, à la récupération de concessions abandonnées.Aujourd'hui certaines de ces concessions pourraient être revendues après l'enlèvement des restes funéraires. Quatorze emplacements sont concernés. Par ailleurs un espace cinéraire, comportant 6 cavurnes et 3 cases , a été aménagé en 2004 . A ce jour une seule cavurne et deux cases restent disponibles. Le maire propose de faire relever les 14 sépultures abandonnées sans démolition des caveaux et de faire poser 5 nouvelles cavurnes .Le coût de ces travaux s'élève à 7 755€ .

Après délibération le conseil municipal :

- décide de faire réaliser ces travaux ,
- retient le devis des pompes funèbres Lesacher ;
- dit que ces travaux seront inscrits au budget 2012 ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

N°27-2012 : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

Mr Baudry, adjoint au maire, présente les propositions d'augmentation des tarifs étudiées par la commission des finances . Le conseil municipal vote les tarifs et participations ci-dessous :

1/ Recettes :

CONCESSIONS CIMETIERE :

- 2m2 superficiels (1.4 x 2.4) (pont-benoit) :	171€/30ans 231€
- 4m2 superficiels (2.x2.4) (pont-benoit) :	342€ 471€

N° 28-2012 : REDEVANCE EMPLACEMENT COMMERCE AMBULANT :

* Parking mairie (commerces divers)	28€/jour
* Parking mairie – emplacement pizzaïolo	7€/jour

N° 29-2012 : TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES :

2 500.00 H.T

(cette taxe comprend les frais d'établissement de branchement et la participation pour le raccordement à l'égoût

N° 30-2012 : MAISON DES LOISIRS : Tarifs 2013 : : compte tenu des délais de réservations constatés, le conseil municipal fixe le montant des loyers applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

* maison des loisirs (9h00-23h00) :	81€/jour	(116€ hors commune)
* maison des loisirs (2 jours) :	111€/jour	(165€ hors commune)

N° 31- 2012 : SALLE POLYVALENTE : Tarifs 2013 : compte tenu des délais de réservations constatés, le conseil municipal fixe le montant des loyers applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 .

- Avec la cuisine :
 - le Week-end : du vendredi 12h00 au dimanche 17h00 :
 - locataire domicilié dans la commune : 657€
 - locataire non domicilié dans la commune : 959€
 - le Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :

- locataire domicilié dans la commune : 468€
- locataire non domicilié dans la commune : 657€
- association communale :
 - 1^{ère} & 2^{èmes} location/an : 97€
 - suivantes : 468€
- Hors Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
 - locataire domicilié dans la commune : 301€
 - locataire non domicilié dans la commune : 480€
 - association communale :
 - 1^{ère} & 2^{ème} locations/an : 48€
 - suivantes : 301€
- 1^{er} de l'an (tarif unique) : 1 672€

- Sans la cuisine :
 - le Week-end : du vendredi 12h00 au dimanche 17h00 :
 - locataire domicilié dans la commune : 480€
 - locataire non domicilié dans la commune : 780€

 - le Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
 - locataire domicilié dans la commune : 299€
 - locataire non domicilié dans la commune : 480€
 - association communale :
 - 1^{ère} & 2^{ème} locations/an : 48€
 - suivantes : 299€

 - Hors Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
 - locataire domicilié dans la commune : 181€
 - locataire non domicilié dans la commune : 298€
 - association communale :
 - 1^{ère} & 2^{ème} locations/an : 27€
 - suivantes : 181€
- HALL/Bar seul : Pour 5 heures d'occupation maximum et réservation un mois maximum à l'avance :
 - locataire domicilié dans la commune : 97€
 - locataire non domicilié dans la commune : 118€
- GRANDE SALLE pour SPECTACLES culturels associatifs (théâtre, chant, musique...) avec réservation trois mois maximum à l'avance:
 - Sans la cuisine :
 - Hors week-end (du lundi au jeudi) la journée de 9h à 1h (J+1) :
 - locataires domicilié dans la commune : 116€
 - locataire non domicilié dans la commune : 175€
 - association communale :
 - 1^{ère} & 2^{ème} locations /an : 27€
 - suivantes : 116€
 - le week-end –la journée de 9h à 1h (J+1) :
 - locataire domicilié dans la commune : 116€
 - locataire non domicilié dans la commune : 175€
 - 1^{ère} & 2^{ème} locations /an : 27€
 - suivantes : 116€

n.b : Tout autre spectacle organisé par des particuliers ou des groupements professionnels sera soumis au tarif ordinaire en vigueur .

2/ Dépenses :

N° 32-2012 : FOURNITURES SCOLAIRES :	38.42€/élève
N° 33-2012 : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE :	356€/an

N°34-2012 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Conformément à l'article L2122-22 du CGFPT portant délégation du conseil municipal, le maire informe le conseil municipal de sa décision d'abandon du droit de préemption sur la vente de la propriété suivante :

- arrêté du 12/03/2012 : Section B n°s 233-244-245-246, au 2 impasse de la chapelle vendue par Mr André Lai ;

DIVERS :

N°35-2012 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

Conformément à l'article L2122-22 du CGFPT portant délégation du conseil municipal, le maire informe le conseil municipal de sa décision en date du 08/03/2012 de renouveler le contrat de mise à disposition de trésorerie à hauteur de 200 000€ près la Caisse d'Epargne .

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 22-2012 ;23-2012 ;24-2012 ;25-2012 ;26-2012 ;27-2012 ;28-2012 ;29-2012 ;30-2012 ;31-2012 ;32-2012 ;33-2012 ;34-2012 ;35-2012 ;*

→* *Signatures des membres présents:*

Jacques DANIEL	
Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Christine THUAL	
Bernadette AUGEREAU	
Brigitte NICOLAS	
René CORVAISIER	
Roseline CAUGANT	
Fabien LETANOUX	
Virginie CHENEL	
François DUVAL	
Daniel BOUILLIS	